REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 8 septembre 2021

Membres en exercice : 22
Présents : 21
Procuration : 0
Nombre de votants : 21
Votes pour : 21
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 26 août 2021

DELIBERATION N° 2021-43

Direction - Représentants du Conseil d'administration à la Commission de réforme des sapeurs pompiers volontaires

L'an deux mille vingt et un, le 8 septembre, à 10 h 00, le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
17 SEP. 2021

Etaient présents :

Membre de plein droit

M. Aurélien DUVERGEY, Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Jean-Paul AULAGNIER, Rémi BARBE, Jean-Marc BOYER, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, Olivier CIGOLOTTI, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants : M. Eric BONCHE.

Excusés : MM Raymond ABRIAL, Bruno MARCON.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-cheffe du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Stéphane PONS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers, Capitaine Patrick FERRAND, représentant des officiers de sapeurs-pompiers volontaires – Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers. – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel.

Suppléant : /

Excusés : Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – Caporale-cheffe Laurie BOUTHEON, représentante des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – M. Patrice ARNAUD, payeur départemental.

Assistaient également à la séance : Colonelle Laetitia DIDIER, Directrice Départementale Adjointe – Commandant Eric PEREZ, chef du groupement « Métier » – M. Alexandre RAMONA, Chef du groupement « Finances et Commande publique »

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2021-43 : Représentants du Conseil d'administration à la Commission de réforme des sapeurs-pompiers volontaires

Une commission départementale de réforme, constituée par arrêté préfectoral, est consultée pour l'attribution des prestations et indemnisations relatives à l'incapacité temporaire et à l'invalidité permanente des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service.

Cette commission, placée sous la présidence du Préfet ou de son représentant, qui dirige les travaux mais ne participe pas aux votes, comprend :

- un praticien de médecine générale ou selon le cas un médecin spécialiste ;
- le médecin-cheffe ou un médecin de sapeurs-pompiers désigné par ce dernier ;
- deux représentants de l'administration ;
- deux représentants de sapeurs-pompiers volontaires.

La désignation des représentants de l'administration se fait dans les conditions suivantes :

- le directeur départemental ou son représentant, membre de droit ;
- un membre élu local, membre du conseil d'administration, proposé par la Présidente (un titulaire et un suppléant).

Les représentants des sapeurs-pompiers volontaires sont tirés au sort par le Préfet dans les conditions suivantes :

- un officier de sapeurs-pompiers professionnels parmi les officiers de sapeurs-pompiers professionnels chefs de centre ;
- un sapeur-pompier volontaire du même grade que celui dont le cas est examiné parmi les membres du CCDSPV.

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
17 SEP. 2021

TITULAIRE	SUPPLEANT
Représentants de l'administration	
Colonel Christophe GLASIAN *Directeur départemental*	**Colonelle Laëtitia DIDIER** *Directrice départementale adjointe*
Mme Christiane MOSNIER *Conseillère départementale du Puy-en-Velay 1*	**Mme Blandine PRORIOL** *Conseillère départementale de Bas-en-Basset*
Représentants du personnel	
Officier de sapeurs-pompiers professionnels, chef de centre	
Commandant Xavier LECHTEN	**Commandant Cédric HERITIER**
Sapeurs-pompiers volontaires **(en fonction du grade de celui dont le cas est examiné)**	
Capitaine Raymond CHAUSSENDE	
Lieutenant Eric BOUDET	**Lieutenant Remy FAURE**
Adjudant-cheffe Sylviane MONCHAMP	**Adjudant-cheffe Laure MOULIN**
Sergent Gwendoline PASCAL	**Sergent Alex SOULIER**
Sergent Gaëtan OUILLON	**Caporal Léa LAVOREL**
Sapeur de 1ère classe Stéphane PONS	**Sapeur de 1ère classe Céline BELDON**
Médecin commandant Jean-Marie BEYLOT	
Infirmière principale Estelle BASTIE	

Après avoir entendu l'exposé, les membres du Conseil d'Administration prennent acte de cette information.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

PREFECTURE DE HAUTE-LOIRE
COURRIER
17 SEP. 2021

Service Départemental d'Incendie et de Secours
HAUTE - LOIRE